

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à AUTORISATION

Par arrêté n° 36-2023-04-14-00003 du 14 avril 2023, une enquête publique sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

SARL SOUPIRON - Renouvellement et extension d'une carrière de tuffeau au lieu-dit « La Cave-Bodin », située sur la commune de Villentrois-Faverolles-en-Berry

- ◆ **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale en vue du renouvellement et de l'extension d'une carrière de tuffeau au lieu-dit « La Cave-Bodin » sur le territoire de la commune de Villentrois-Faverolles-en-Berry
- ◆ **RESPONSABLE DU PROJET** : SARL SOUPIRON - 1104, Route de Chemery – LD Les Riavents - 41 230 MUR DE SOLOGNE
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de tuffeau au lieu-dit « La Cave-Bodin » sur la commune de Villentrois-Faverolles-en-Berry.
- ◆ **RUBRIQUE** : n° 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement – régime de l'autorisation.
- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : du lundi 22 mai 2023 - 9h00 au mardi 6 juin 2023 – 12h00
- ◆ **LE DOSSIER** d'enquête publique est consultable :
 - **sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante** :
<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;
 - **sur support papier**, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à la mairie de Villentrois-Faverolles-en-Berry :
 - ◆ les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h15 ;
 - ◆ le mercredi de 8h30 à 12h45 ;
 - **sur poste informatique**, à la préfecture de l'Indre, salle 325, **sur prise de rendez-vous uniquement**, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants :
 - ◆ du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du commissaire enquêteur, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.
- ◆ **OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** : pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses contributions :
 - par courriel à l'adresse mail suivante : pref-be-ep-carriere-soupiron@indre.gouv.fr
Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>
 - sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la mairie de Villentrois-Faverolles-en-Berry ;
 - par correspondance à la mairie de Villentrois-Faverolles-en-Berry, 6 rue Delalande - Villentrois, 36 600 Villentrois-Faverolles-en-Berry – à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.
 - Les contributions du public reçues avant le lundi 22 mai 2023 - 9h00 et après le mardi 6 juin 2023 – 12h00 ne seront pas prises en compte.
 - Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
- ◆ Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Arnaud SOUPIRON, gérant de la SARL SOUPIRON, 1104 Rte de Chemery LD Les Riavents 41230 MUR DE SOLOGNE ou entreprisesoupiron@orange.fr - 02 54 83 82 93 ou auprès de la préfecture de l'Indre – Direction du développement local et de l'environnement – Bureau de l'environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36 019 CHÂTEAUROUX Cedex.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- ◆ M. Guy JOUSSAIN, ingénieur territorial en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
- ◆ Il siègera à la mairie de Villentrois-Faverolles-en-Berry, afin de recevoir les observations et propositions du public aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :
 - le lundi 22 mai 2023 – de 9h00 à 12h00 ;
 - le samedi 27 mai 2023 – de 9h00 à 12h00 ;
 - le mardi 6 juin 2023 – de 9h00 à 12h00.

Afin d'assurer les permanences, la mairie de Villentrois-Faverolles-en-Berry sera exceptionnellement ouverte le samedi 27 mai 2023 de 9h00 à 12h00.

- ◆ Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Villentrois-Faverolles-en-Berry, dans les préfectures de l'Indre et du Loir-et-Cher, et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre (<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>).
- ◆ À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter.

Cet avis est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de Villentrois-Faverolles-en-Berry, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Lye (36) et Châteauneuf (41). Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>